



Demande de report de paiement de mes cotisations provisoires pour le 1er trimestre 2022 – difficultés dues à la peste porcine

Complétez, datez et signez cette déclaration et renvoyez-la au plus tard le 15 mars 2022

Identité

Vous êtes indépendant et vous n'avez pas encore payé vos cotisations du 1^{er} trimestre 2022 :

Votre numéro de Registre national (au dos de votre carte d'identité) :

Nom, prénom :

Adresse et code postal :

Numéro de téléphone et adresse e-mail :

Nom et adresse de votre exploitation :

.....

Numéro d'entreprise : BE | _ | _ | _ | _ | . | _ | _ | _ | _ | . | _ | _ | _ | _ |

Déclaration et signature

Je déclare que mon activité indépendante traverse des difficultés suite à la peste porcine.

Je demande à bénéficier du report des cotisations sociales et majorations de retard dues pour la cotisation provisoire relative au 1^{er} trimestre 2022.

Ces cotisations sont à payer au plus tard le 31 mars 2023.

En cas de non-paiement de ces cotisations dans ces délais, je devrai payer les majorations de l'année de report et je rembourserai les prestations reçues (pensions, soins de santé, indemnités de mutuelle, assurance maternité, incapacité de travail, aide maternité, etc..).

Je confirme que ma caisse d'assurances sociales m'a informé sur :

- la possibilité d'introduire une demande de dispense de cotisations
- la possibilité de demander une réduction des cotisations et les conséquences d'une diminution obtenue indûment.

J'autorise la Caisse nationale à utiliser mes données de contact pour la gestion ultérieure de mon statut social. Pour retirer votre consentement, veuillez-vous adresser à la Caisse nationale auxiliaire (par e-mail : MailCNH@rszv-inasti.fgov.be ou par courrier : Caisse nationale auxiliaire, Quai de Willebroeck 35, 1000 Bruxelles).

Signature :

Date :/...../.....